COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 137	4 552	2 415-	53.05-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 137	4 552	2 415-	53.05-
2. Résultat financier (V-VI)	2 137-	4 552-	2 415	53.05
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	280 418	285 380	4 963-	1.74-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	778		778	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 300	1 600	6 700	418.75
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	9 078	1 600	7 478	467.34
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 089	4 665	12 424	266.33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 450	2 798	348-	12.44-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	19 540	7 463	12 076	161.81
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	10 462-	5 863-	4 599-	78.43-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	75 203	80 990	5 787-	7.15-
Total des produits (I+III+V+VII)	1 927 884	1 930 274	2 390-	0.12-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 733 132	1 731 747	1 385	0.08
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	194 752	198 527	3 775-	1.90-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 14 586
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

94BC90

B12490
12 AOUT 2019

FIDUCIAIRE DE L'ILL
Société par actions simplifiée au capital de 341 400 euros
Siège social : 18 rue du Rhône, 67100 STRASBOURG
395283450 STRASBOURG

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5 376 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 1 792 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 194 752,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 752,11 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	721,03 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	195 473,14 euros
➢ Au compte « Réserve facultative » qui s'élève ainsi à 794 000,00 euros	5 000 euros
➢ Au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 473,14 euros	473,14 euros
➢ A titre de dividendes Soit 83,48 € par action	190 000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 170 013,14 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 24 960,46 €
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 165 039,54 €

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividende réalisées au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

- Exercice clos le 30/09/2017 : 190 000 € soit 83,48 € par action
- Exercice clos le 30/09/2016 : 0€
- Exercice clos le 30/09/2015 : 0€

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions de cette nature conclues au cours de l'exercice écoulé.

Le Président

FIDUCIAIRE DE L'ILL
Société par actions simplifiée au capital de 341 400 euros
Siège social : 18 rue du Rhône, 67100 STRASBOURG
395283450 STRASBOURG

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 MARS 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 194 752,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	194 752,11 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	721,03 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	195 473,14 euros
➢ Au compte « Réserve facultative » qui s'élève ainsi à 794 000,00 euros	5 000 euros
➢ Au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à 473,14 euros	473,14 euros
➢ A titre de dividendes Soit 83,48 € par action	190 000 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de 1 170 013,14 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 24 960,46 €
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 165 039,54 €

Nous vous informons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes

physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 mars 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

FIDUCIAIRE DE L'ILL SAS
67100 STRASBOURG

certifiés conformes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 793	1 514	1 279	1 706	427-	25.03-
	Fonds commercial (1)	1 172 121		1 172 121	1 172 121		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	122 348	107 954	14 394	24 286	9 892-	40.73-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	14 018		14 018	14 017	1	0.01
	Total II	1 311 280	109 468	1 201 812	1 212 130	10 318-	0.85-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	139 908		139 908	172 039	32 131-	18.68-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	339		339		339	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	629 539	191 590	437 949	596 984	159 034-	26.64-
	Autres créances	60 387		60 387	51 786	8 601	16.61
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	345 960		345 960	298 899	47 060	15.74
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	12 143		12 143	22 251	10 108-	45.43-
	Total III	1 188 276	191 590	996 686	1 141 958	145 272-	12.72-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 499 556	301 058	2 198 498	2 354 088	155 590-	6.61-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 018
(3) Dont à plus d'un an

FIDUCIAIRE DE L'ILL SAS
67100 STRASBOURG

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 341 400)	341 400	341 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	34 140	34 140		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	789 000	780 000	9 000	1.15
	Report à nouveau	721	1 194	473-	39.61-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	194 752	198 527	3 775-	1.90-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 360 013	1 355 261	4 752	0.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 287	28 394	21 107-	74.34-
	Concours bancaires courants	511	704	193-	27.46-
	Emprunts et dettes financières diverses	84 346	111 933	27 587-	24.65-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 168	5 881	712-	12.11-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 706	108 519	47 813-	44.06-
	Dettes fiscales et sociales	552 111	596 116	44 005-	7.38-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	587	9	578	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	127 769	147 271	19 502-	13.24-
	Total IV	838 485	998 827	160 342-	16.05-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 198 498	2 354 088	155 590-	6.61-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	837 054	985 684		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 198 498.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 877 675.99 Euros et dégageant un bénéfice de 194 752.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 26 217 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	26 217
Total	26 217

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 176 423		
Installations générales agencements aménagements divers	37 840		
Matériel de transport	65 928		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 993		2 043
TOTAL	188 760		2 043
Prêts, autres immobilisations financières	14 017		
TOTAL	14 017		
TOTAL GENERAL	1 379 200		2 043

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 509	1 174 914	1 174 914
Installations générales agencements aménagements divers		21 725	16 115	16 115
Matériel de transport		31 928	34 000	34 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 802	72 233	72 233
TOTAL		68 455	122 348	122 348
Prêts, autres immobilisations financières		229	13 788	13 788
TOTAL		229	13 788	13 788
TOTAL GENERAL		70 193	1 311 050	1 311 050

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 597	427	1 509	1 514
Installations générales agencements aménagements divers	30 832	1 542	21 725	10 649
Matériel de transport	59 664	4 041	29 706	34 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 978	4 130	14 802	63 305
TOTAL	164 474	9 713	66 233	107 954
TOTAL GENERAL	167 071	10 140	67 742	109 468

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	427				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 542				
Matériel de transport	4 041				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 130				
TOTAL	9 713				
TOTAL GENERAL	10 140				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	227 939	24 359	60 708		191 590
TOTAL	227 939	24 359	60 708		191 590
TOTAL GENERAL	227 939	24 359	60 708		191 590
Dont dotations et reprises d'exploitation		24 359	60 708		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	14 018	14 018	
Clients douteux ou litigieux	277 683	277 683	
Autres créances clients	351 856	351 856	
Personnel et comptes rattachés	1 340	1 340	
Impôts sur les bénéfices	32 227	32 227	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 923	6 923	
Divers état et autres collectivités publiques	18 058	18 058	
Débiteurs divers	1 839	1 839	
Charges constatées d'avance	12 143	12 143	
TOTAL	716 088	716 088	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	511	511		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 287	5 856	1 431	
Fournisseurs et comptes rattachés	60 706	60 706		
Personnel et comptes rattachés	213 370	213 370		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	170 659	170 659		
Taxe sur la valeur ajoutée	144 535	144 535		
Autres impôts taxes et assimilés	23 547	23 547		
Groupe et associés	84 346	84 346		
Autres dettes	587	587		
Produits constatés d'avance	127 769	127 769		
TOTAL	833 317	831 886	1 431	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 107			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	82 901			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	150.0000	2 276			2 276

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	1 172 121			1 172 121	
Total	1 172 121			1 172 121	

Le fonds commercial/clientèle est constitué des éléments non identifiables de fonds de commerce acquis par la société.

Ce fonds commercial/clientèle concourt au maintien et au développement de l'activité de la société exploitant ces actifs. Sa durée d'utilisation n'est pas limitée au regard des critères inhérents à son utilisation. Aucun amortissement ou dépréciation n'est nécessaire conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	2 793	25.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50
Agencements et aménagements	Linéaire	10
Installations techniques	Linéaire	5
Matériels et outillages	Linéaire	5
Matériel de transport	Linéaire	5
Matériel de bureau	Linéaire	4
Mobilier	Linéaire	10

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les en cours de prestations sont déterminés selon le temps passé au 30 septembre 2018 sur lequel est appliqué un coût horaire.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 897
Total	19 897

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	511
Emprunts et dettes financières diverses	1 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 261
Dettes fiscales et sociales	345 348
Total	353 565

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 143
Total	12 143
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	127 769
Total	127 769

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations France	1 862 734
Prestations zone euro	14 942
Total	1 877 676

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La divulgation de cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	13
Total	18

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			172 716

L'engagement financier représenté par les indemnités de départ à la retraite par le personnel salarié n'a pas donné lieu à des écritures comptables. La méthode de détermination retenue pour cette valorisation est la suivante :
- Ancienneté entre 2 et 10 ans ==> 1/10ème du salaire moyen mensuel
- Ancienneté au-delà de 10 ans ==> 1/10ème + 1/15ème du salaire moyen mensuel.

JURIS
audit & conseil

FIDUCIAIRE DE L'ILL S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018
FIDUCIAIRE DE L'ILL S.A.S.
18 rue du Rhône - 67100 STRASBOURG

5 rue de la Moder - 67500 HAGUENAU - Tél. 03 88 06 10 50 - Fax 03 88 73 06 83 - haguenau@juris-audit.com
19c rue du Fossé des Treize - 67000 STRASBOURG - Tél. 03 88 24 55 22 - Fax 03 88 73 06 83 - strasbourg@juris-audit.com
SARL au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG 788 818 599 - SIRET 788 818 599 00011 - APE 6920Z
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Colmar

JURIS
audit & conseil

FIDUCIAIRE DE L'ILL S.A.S.

Siège social : 18 rue du Rhône - 67100 STRASBOURG
Capital social : €.341.400

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux associés,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FIDUCIAIRE DE L'ILL S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- l'évaluation du fonds de commerce,
- l'évaluation des encours de prestations,
- l'évaluation des dépréciations clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Haguenau, le 28 février 2019

JURIS audit & conseil

Laurence SOLD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 793	1 514	1 279	1 706	427-	25.03-
	Fonds commercial (1)	1 172 121		1 172 121	1 172 121		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	122 348	107 954	14 394	24 286	9 892-	40.73-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	14 018		14 018	14 017	1	0.01
	Total II	1 311 280	109 468	1 201 812	1 212 130	10 318-	0.85-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	139 908		139 908	172 039	32 131-	18.68-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	339		339		339	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	629 539	191 590	437 949	596 984	159 034-	26.64-
	Autres créances	60 387		60 387	51 786	8 601	16.61
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	345 960		345 960	298 899	47 060	15.74
	Charges constatées d'avance (3)	12 143		12 143	22 251	10 108-	45.43-
	Total III	1 188 276	191 590	996 686	1 141 958	145 272-	12.72-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 499 556	301 058	2 198 498	2 354 088	155 590-	6.61-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 14 018
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 341 400)	341 400	341 400		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	34 140	34 140		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	789 000	780 000	9 000	1.15
	Report à nouveau	721	1 194	473-	39.61-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	194 752	198 527	3 775-	1.90-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 360 013	1 355 261	4 752	0.35
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 287	28 394	21 107-	74.34-
	Concours bancaires courants	511	704	193-	27.46-
	Emprunts et dettes financières diverses	84 346	111 933	27 587-	24.65-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 168	5 881	712-	12.11-
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 706	108 519	47 813-	44.06-
	Dettes fiscales et sociales	552 111	596 116	44 005-	7.38-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	587	9	578	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	127 769	147 271	19 502-	13.24-
	Total IV	838 485	998 827	160 342-	16.05-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 198 498	2 354 088	155 590-	6.61-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 837 054 985 684

8 RUE DU RHONE

7100 STRASBOURG

ANNEXE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

FIDUCIAIRE DE L'ILL
18 RUE DU RHONE

67100 STRASBOURG
03-90-40-12-00

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice		NS
Evènements significatifs postérieurs à la clôture		NS
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	x	
Dérogations		NA
Permanence ou changement de méthodes	x	
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	x	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	x	
Etat des amortissements	x	
Etat des provisions	x	
Etat des échéances des créances et des dettes	x	
Composition du capital social	x	
Provision spéciale de réévaluation (1976)		NA
Frais d'établissement		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial	x	
Autres immobilisations incorporelles	x	
Evaluation des immobilisations corporelles	x	
Evaluation des amortissements	x	
Titres immobilisés		NA
Créances immobilisées		NA
Evaluation des matières et marchandises		NA
Evaluations des produits et en cours	x	
Dépréciation des stocks et en cours		NA
Produits nets partiels sur travaux en cours		NS
Différence d'évaluation sur éléments fongibles		NA
Evaluation des créances et des dettes	x	
Dépréciation des créances	x	
Avances ou crédits alloués aux dirigeants		NA
Obligations convertibles ou échangeables		NA
Evaluation des valeurs mobilières de placement		NA
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		NA
Disponibilités en Euros	x	
Disponibilités en devises		NA
Produits à recevoir	x	
Charges à payer	x	
Charges et produits constatés d'avance	x	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Primes de remboursement des obligations		NA
Ecart de conversion sur opérations en devises		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NS
Subventions d'équipement		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	x	
Rémunération des dirigeants	x	
Ventilation de l'effectif moyen	x	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées		NS
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		NS
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire		NA
Valorisation des contributions volontaires		NA

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles		NS
Montant des engagements financiers		NS
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites	x	
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures		NS
Liste des filiales et participations		NS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	NA
Produits et charges exceptionnels	NS
Transferts de charges	NS
Frais accessoires d'achat	NS
Valeurs mobilières	NS
Produits et charges sur exercices antérieurs	NS
Participation des salariés	NA
Résultats financiers des cinq derniers exercices	NS

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 198 498.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 877 675.99 Euros et dégageant un bénéfice de 194 752.11 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 26 217 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	26 217
Total	26 217

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 176 423		
Installations générales agencements aménagements divers	37 840		
Matériel de transport	65 928		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	84 993		2 043
TOTAL	188 760		2 043
Prêts, autres immobilisations financières	14 017		
TOTAL	14 017		
TOTAL GENERAL	1 379 200		2 043

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 509	1 174 914	1 174 914
Installations générales agencements aménagements divers		21 725	16 115	16 115
Matériel de transport		31 928	34 000	34 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 802	72 233	72 233
TOTAL		68 455	122 348	122 348
Prêts, autres immobilisations financières		229	13 788	13 788
TOTAL		229	13 788	13 788
TOTAL GENERAL		70 193	1 311 050	1 311 050

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 597	427	1 509	1 514
Installations générales agencements aménagements divers	30 832	1 542	21 725	10 649
Matériel de transport	59 664	4 041	29 706	34 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	73 978	4 130	14 802	63 305
TOTAL	164 474	9 713	66 233	107 954
TOTAL GENERAL	167 071	10 140	67 742	109 468

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	427				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 542				
Matériel de transport	4 041				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 130				
TOTAL	9 713				
TOTAL GENERAL	10 140				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	227 939	24 359	60 708		191 590
TOTAL	227 939	24 359	60 708		191 590
TOTAL GENERAL	227 939	24 359	60 708		191 590
Dont dotations et reprises d'exploitation		24 359	60 708		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	14 018	14 018	
Clients douteux ou litigieux	277 683	277 683	
Autres créances clients	351 856	351 856	
Personnel et comptes rattachés	1 340	1 340	
Impôts sur les bénéfices	32 227	32 227	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 923	6 923	
Divers état et autres collectivités publiques	18 058	18 058	
Débiteurs divers	1 839	1 839	
Charges constatées d'avance	12 143	12 143	
TOTAL	716 088	716 088	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	511	511		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 287	5 856	1 431	
Fournisseurs et comptes rattachés	60 706	60 706		
Personnel et comptes rattachés	213 370	213 370		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	170 659	170 659		
Taxe sur la valeur ajoutée	144 535	144 535		
Autres impôts taxes et assimilés	23 547	23 547		
Groupe et associés	84 346	84 346		
Autres dettes	587	587		
Produits constatés d'avance	127 769	127 769		
TOTAL	833 317	831 886	1 431	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 107			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	82 901			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	150.0000	2 276			2 276

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	1 172 121			1 172 121	
Total	1 172 121			1 172 121	

Le fonds commercial/clientèle est constitué des éléments non identifiables de fonds de commerce acquis par la société.

Ce fonds commercial/clientèle concourt au maintien et au développement de l'activité de la société exploitant ces actifs. Sa durée d'utilisation n'est pas limitée au regard des critères inhérents à son utilisation. Aucun amortissement ou dépréciation n'est nécessaire conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	2 793	25.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50
Agencements et aménagements	Linéaire	10
Installations techniques	Linéaire	5
Matériels et outillages	Linéaire	5
Matériel de transport	Linéaire	5
Matériel de bureau	Linéaire	4
Mobilier	Linéaire	10

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les en cours de prestations sont déterminés selon le temps passé au 30 septembre 2018 sur lequel est appliqué un coût horaire.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 897
Total	19 897

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	511
Emprunts et dettes financières diverses	1 444
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 261
Dettes fiscales et sociales	345 348
Total	353 565

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 143
Total	12 143
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	127 769
Total	127 769

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
Prestations France	1 862 734
Prestations zone euro	14 942
Total	1 877 676

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

La divulgation de cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	13
Total	18

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité			172 716

L'engagement financier représenté par les indemnités de départ à la retraite par le personnel salarié n'a pas donné lieu à des écritures comptables. La méthode de détermination retenue pour cette valorisation est la suivante :
- Ancienneté entre 2 et 10 ans ==> 1/10ème du salaire moyen mensuel
- Ancienneté au-delà de 10 ans ==> 1/10ème + 1/15ème du salaire moyen mensuel.